

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 janvier 2021 à 18 heures 30

Sous la présidence de Monsieur Jean CONREAUX, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : CANTON Christian – HAMMES Marie-Pierre – SEMIOND Philippe – LANTER Justine – REYMOND Andrée – MOUTIER Gérard – VALBON François – ROUET Catherine – CLERET de LANGAVANT Maixent – MORIN Myriam - ROULX-LATY Didier - VERNET Laurent

Absents excusés : GARNIER Martine – FABRE Nathalie - THUAULT Peggy

Procurations : du PUY de CLINCHAMPS Patrice à CONREAUX Jean – VERRIER Annie à HAMMES Marie-Pierre - GOUYET Hervé à ROUET Catherine

Monsieur Christian CANTON a été nommé secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur Le Maire informe le Conseil que, dans le cadre de ses délégations, il a décidé d'attribuer le marché public suivant, en application de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 :

- *En date du 29/12/2020, à l'Ecole du Ski Français pour la signature d'un bail portant sur la location d'un local à usage de bureaux pour un montant annuel de 870,00 € ;*

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Monsieur Le Maire présente la délibération n°1

1. MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE A LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE L'ARGENTIERE-LA-BESSEE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les communes du canton de L'Argentière-La Bessée abritent des populations pour certaines fragiles : personnes âgées dépendantes ou faiblement mobiles, habitants ou entreprises connaissant des difficultés financières ou fragilisées par le contexte sanitaire actuel...

La population du canton a donc besoin, sur notre territoire montagnard et rural plus qu'ailleurs, du soutien du service public.

Dans ce contexte, le projet de la Direction Départementale des Finances Publiques de fermer la Trésorerie dont relèvent les communes du canton de l'Argentière-la-Bessée, induisant l'obligation faite aux habitants du canton de se rendre à la Trésorerie de Briançon ou de communiquer avec l'administration fiscale via Internet, constitue un non-sens inacceptable.

En effet certains des habitants du canton qui rencontrent des difficultés financières graves ont besoin de relations de proximité avec les services fiscaux, afin de pouvoir expliquer leur situation et négocier des étalements de paiement.

Par ailleurs les personnes qui connaissent des problèmes de mobilité dans nos territoires de montagne, privées de véhicules ou dans l'incapacité de conduire, ne disposent que d'une offre de transports restreinte, a fortiori vers Briançon.

Certaines d'entre elles, souvent âgées, sont également totalement coupées des moyens modernes de communication, malgré les efforts des municipalités pour atténuer la fracture numérique.

Les élus de Vallouise-Pelvoux, réunis ce jour, manifestent par la présente délibération leur désaccord de voir s'éloigner du canton le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'État aux collectivités et populations locales, et demandent que soit respectée et appliquée la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

A ce titre monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer contre ce projet de fermeture, et de l'autoriser à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet en vue notamment d'exiger des autorités compétentes le maintien de la Trésorerie de L'Argentière-la-Bessée comme service de proximité et de pleine compétence.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les communes du canton de L'Argentière-La Bessée abritent des populations pour certaines fragiles : personnes âgées dépendantes ou faiblement mobiles, habitants ou entreprises connaissant des difficultés financières ou fragilisées par le contexte sanitaire actuel...

La population du canton a donc besoin, sur notre territoire montagnard et rural plus qu'ailleurs, du soutien du service public.

Dans ce contexte, le projet de la Direction Départementale des Finances Publiques de fermer la Trésorerie dont relèvent les communes du canton de l'Argentière-la-Bessée, induisant l'obligation faite aux habitants du canton de se rendre à la Trésorerie de Briançon ou de communiquer avec l'administration fiscale via Internet, constitue un non-sens inacceptable.

En effet certains des habitants du canton qui rencontrent des difficultés financières graves ont besoin de relations de proximité avec les services fiscaux, afin de pouvoir expliquer leur situation et négocier des étalements de paiement.

Par ailleurs les personnes qui connaissent des problèmes de mobilité dans nos territoires de montagne, privées de véhicules ou dans l'incapacité de conduire, ne disposent que d'une offre de transports restreinte, a fortiori vers Briançon.

Certaines d'entre elles, souvent âgées, sont également totalement coupées des moyens modernes de communication, malgré les efforts des municipalités pour atténuer la fracture numérique.

Les élus de Vallouise-Pelvoux, réunis ce jour, manifestent par la présente délibération leur désaccord de voir s'éloigner du canton le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'État aux collectivités et populations locales, et demandent que soit respectée et appliquée la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

A ce titre monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer contre ce projet de fermeture, et de l'autoriser à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet en vue notamment d'exiger des autorités compétentes le maintien de la Trésorerie de L'Argentière-la-Bessée comme service de proximité et de pleine compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** l'exposé de Monsieur le maire ;
- **Adopte** la présente délibération portant motion contre la fermeture de la Trésorerie des communes du canton de L'Argentière-La Bessée ;
- **Autorise** Monsieur le maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet.

Interventions : Didier ROULX-LATY fait part d'un courriel reçu de Cyrille DRUJON d'ASTROS relatif à la volonté de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins de racheter l'ancien local de la trésorerie de l'Argentière-la-Bessée ; les finances publiques octroieraient un rabais de 20 % ; Didier ROULX-LATY demande si la présente délibération va à l'encontre de la position de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins. Monsieur Le Maire répond que cela dépendra du projet. Christian CANTON ajoute que le sujet sera abordé lors du conseil communautaire du lendemain et précise avoir eu connaissance de ce projet en même temps que Didier ROULX-LATY.

Laurent VERNET explique que l'acquisition des murs n'empêche pas de protester, cela peut aider à maintenir la trésorerie par l'achat des locaux.

Monsieur Le Maire expose que le déménagement est déjà fait ; c'est le capharnaüm à la trésorerie de Briançon actuellement, les délais de mandatement sont problématiques.

Laurent VERNET précise qu'il est facile pour les personnes âgées de se rendre à l'Argentière avec la navette du marché du jeudi.

Monsieur Le Maire rappelle que l'Etat s'est engagé à assurer un accueil des finances publiques au sein des Maisons France Services ; François VALBON interroge sur la date d'ouverture de ce point à Vallouise ; Christian CANTON explique que pour l'espace Lucéo c'est très compliqué car il est en manque de personnel. François VALBON a l'impression qu'il s'agit d'un frein terrible de la communauté de Communes du Pays des Ecrins ; Monsieur Le Maire explique qu'il y avait un problème de connexion internet et que cela a été résolu récemment.

Justine LANTER estime qu'une permanence d'une fois par mois de la direction départementale des finances publiques sera insuffisante ; Marie-Pierre HAMMES ajoute qu'effectivement au moment des déclarations d'impôts cela posera un problème. Justine LANTER poursuit en indiquant que les Maisons France Services aident les personnes dans leurs démarches mais ne remplaceront jamais le trésor public pour des échelonnements de paiement par exemple.

Christian CANTON assure que le prélèvement à la source est un argument avancé par l'Etat afin de réduire le personnel.

Myriam MORIN souligne que les difficultés concernent également les entreprises.

Monsieur Le Maire affirme que l'état se désengage sur les fonds de vallée et cite l'exemple de l'ONF et du PNE pour lesquels il y a de moins en moins de personnel, ce sont aux collectivités locales de faire le travail à leur place. Didier ROULX-LATY suggère que le PNE se retire du territoire s'il ne peut plus assurer ; Monsieur Le Maire rappelle toutefois que le PNE est un atout touristique à ne pas négliger mais lui reproche que les territoires sont à la merci de certains agents du parc ; Laurent VERNET expose la problématique de ces nouveaux gardes issus souvent de l'ONC non natifs d'ici et qui n'entretiennent aucun rapport avec les autochtones sur les thèmes du pastoralisme ou de la chasse par exemple. Andrée REYMOND ajoute qu'en montagne le savoir-être veut que les montagnards se saluent, geste inexistant de la part de ces nouveaux gardes.

Monsieur Le Maire évoque un malaise complet au sein du Parc National des Ecrins.

Didier ROULX-LATY souligne que bientôt le PNE imposera à la commune l'entretien des sentiers à sa place.

Monsieur Le Maire explique que beaucoup au conseil d'administration du PNE sanctionne cela.

Christian CANTON conclut en suggérant que le PNE se désengage du Pré de Madame CARLE.

Madame Marie-Pierre HAMMES présente la délibération n°2

2. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS DE LA COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX

Monsieur le maire expose qu'au regard des mouvements de personnel au sein de la collectivité, il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité comme suit :

En raison du recrutement pour le poste de responsable des services techniques, d'un agent disposant du grade d'agent de maîtrise en lieu et place d'un agent disposant du grade de technicien territorial, il convient de supprimer le poste de technicien territorial et de créer un poste d'agent de maîtrise à plein temps.

En conséquence monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs arrêté à la date du 27 janvier 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** l'exposé du Maire ;
- **Valide** le tableau des effectifs des agents communaux arrêté à la date du 27 janvier 2021, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Dit** que la présente délibération remplace et annule la délibération n°7 du 2 septembre 2020.

Interventions : Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit d'une délibération qu'il faut prendre tous les ans.

Monsieur François VALBON présente la délibération n°3

3. **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CIMETIERE DE PELVOUX – REPRISE DE LA DELIBERATION N°3 DU 16 DECEMBRE 2020**

Monsieur le maire rappelle qu'à la suite de la création de la commune nouvelle de Vallouise-Pelvoux, Monsieur le maire rappelle qu'à la suite de la création de la commune nouvelle de Vallouise-Pelvoux, un certain nombre de chantiers visant à réhabiliter des sites (Entre-les-Aygues), des ouvrages publics (parking de la maison du Parc des Ecrins) ou des bâtiments (mairie) ont été réalisés.

D'autres projets s'inscrivant dans le cadre du développement et du renforcement de la cohésion et de l'identité de la commune sont en gestation, qu'ils concernent des sites (pré de madame Carle, Ailefroide) des bâtiments (école) ou des ouvrages publics (éclairage public).

Monsieur le maire expose que la réhabilitation du cimetière de Pelvoux, prévue en 2021, s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Le projet porte sur la réfection de l'escalier principal, la réfection des allées secondaires par le biais de la mise en place de bordures en granit et de gravillon sur géotextile, ainsi que la réfection des allées principales en enrobé.

Pour mémoire, monsieur le Maire rappelle que le coût estimatif de ce projet est estimé à 109 360 € HT (131 232 € TTC).

Monsieur le maire propose donc au conseil de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021, et du Département des Hautes-Alpes, sur la base du plan de financement figurant en page suivante :

Travaux de réhabilitation du cimetière de Pelvoux			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Travaux De réhabilitation	109 360.00 €	ETAT DETR 2021 30 %	32 808.00 €
		Département des Hautes-Alpes 30%	32 808.00 €
		Autofinancement commune de VALLOUISE-PELVOUX 40 %	43 744.00 €
TOTAL HT	109 360.00 €	TOTAL	109 360.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Sollicite** une subvention de 30% du montant hors-taxes des travaux auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2021, pour les travaux de réhabilitation du cimetière de Pelvoux ;
- **Sollicite** une subvention de 30% du montant hors-taxes des travaux auprès du Département des Hautes-Alpes, pour les travaux de réhabilitation du cimetière de Pelvoux ;
- **Dit** que les dépenses relatives à ces travaux seront inscrites au BP 2021 de la commune de VALLOUISE-PELVOUX.

Interventions : François VALBON explique qu'il s'agit d'une autre demande de subvention qui fait suite à la première délibérée en fin d'année dernière ; il souhaite remercier Monsieur Le Maire pour son combat auprès du département pour les intérêts de la commune.

Monsieur Le Maire expose que ces travaux représentent un gros travail, qu'il faudra procéder à l'exhumation puis l'inhumation de 26 corps ; François VALBON précise que ce sera la commune qui prendra en charge ces opérations.

Marie-Pierre HAMMES demande si les personnes concernées sont des inconnus ; François VALBON répond que ce ne sont pas tous des inconnus il y a également des familles qui renoncent à la concession.

Andrée REYMOND détaille le cheminement d'une reprise de concession.

François VALBON indique qu'il sera proposé aux familles de garder les plaques commémoratives, dans le cas contraire, ces plaques seront rangées aux services techniques.

Didier ROULX-LATY demande si ces travaux concernent l'endroit où les tombes sont les unes sur les autres ; François VALBON répond par l'affirmative : la restructuration du cimetière favorisera l'accessibilité des sépultures.

Monsieur Le Maire souhaite souligner le travail remarquable de l'agent administratif en charge des cimetières.

François VALBON stipule que les travaux risquent d'être retardés en raison de la crise sanitaire, les pompes funèbres étant débordées ; Laurent VERNET précise que certains travaux peuvent débuter avant, ce que confirme François VALBON en évoquant le nouveau cimetière.

Monsieur François VALBON présente la délibération n°4

4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE SECURISATION DE LA ROUTE DE L'EYCHAUDA

Monsieur le maire rappelle que la route qui dessert le hameau de Chambran et le vallon de l'Eychauda, très fréquentés en période estivale, présente des risques manifestes pour les automobilistes et cyclistes.

En effet, certains tronçons de cette route étroite sont bordés par des ravins abrupts sans aucun dispositif de protection, et d'autres sont traversés par des lits torrentiels non équipés de passages à gué.

Il résulte de cette situation un risque objectif d'accident, dont les conséquences pourraient être dramatique.

Monsieur le maire expose qu'à ce titre, la commune prévoit de faire réaliser les travaux de sécurisation les plus indispensables et les plus urgents au cours de l'été 2021.

Pour mémoire, monsieur le Maire rappelle que le coût estimatif de ces travaux est estimé à 100 820 € HT (120 984 € TTC).

Monsieur le maire propose donc au conseil de solliciter le soutien financier du Département des Hautes-Alpes sur la base du plan de financement figurant en page suivante :

Travaux de sécurisation de la route de l'Eychauda			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Travaux de sécurisation de la route de l'Eychauda	100 820.00 €	Département des Hautes-Alpes 50%	50 410.00 €
		Autofinancement commune de VALLOUISE-PELVOUX 50%	50 410.00 €
TOTAL HT	100 820.00 €	TOTAL	100 820.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Sollicite** une subvention de 50% du montant hors-taxes des travaux auprès du Département des Hautes-Alpes, pour les travaux de sécurisation de la route de l'Eychauda ;
- **Dit** que les dépenses relatives à ces travaux seront inscrites au BP 2021 de la commune de VALLOUISE-PELVOUX.

Interventions : Laurent VERNET souligne l'importance des travaux nécessaires et l'urgence à certains endroits, dangereux notamment pour les cyclistes ; François VALBON explique que tout ne pourra être fait en même temps, il faudra en discuter en commission finances. Monsieur Le Maire précise que cette commission est reportée de 15 jours en raison de l'absence de son vice-président.

Monsieur François VALBON présente la délibération n°5

5. **SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 RELATIF AU MARCHE DE « TRAVAUX DE VOIRIE / PROGRAMME 2020 » AVEC L'ENTREPRISE COLAS MIDI-MEDITERRANEE**

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°7 du 3 juin 2020, le conseil l'a autorisé à signer un marché de travaux relatif à la réalisation de « travaux de voirie / programme 2020 », avec l'entreprise COLAS MIDI-MEDITERRANEE, pour un montant de 207 151.75 € HT (248 582.10 € TTC).

Par la suite et par délibération en date du 25 novembre 2020, le conseil a approuvé la signature d'un premier avenant conduisant à une plus-value nette d'un montant total de 129.60 € HT (155.52 € TTC), portant le nouveau montant du marché à 207 281.35 € HT, soit 248 737.62 € TTC.

Monsieur le maire expose que par courrier en date du 8 janvier 2021, le titulaire du marché a informé la commune que dans le cadre de la réorganisation de l'activité routière du groupe Colas en France, la société COLAS MIDI-MEDITERRANEE a apporté l'ensemble de ses actifs à la société COLAS FRANCE, qui se substitue donc à celle-ci dans ses obligations contractuelles.

Afin de rendre possible le transfert du marché de « travaux de voirie / programme 2020 » à l'entreprise COLAS FRANCE, il convient de signer un second avenant à ce marché, qui ne modifie ni le prix de celui-ci, ni ses conditions contractuelles.

Monsieur le maire demande donc au conseil de l'autoriser à signer cet avenant, joint à la présente et dont il fait lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** le maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux relatif à la réalisation de « travaux de voirie / programme 2020 », avec l'entreprise COLAS FRANCE, portant transfert du marché à celle-ci.

Interventions : La présente délibération ne fait l'objet d'aucune observation.

Monsieur Christian CANTON présente la délibération n°6

6. ACCEPTATION D'UN DON DESTINE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CHAPELLE D'AILEFROIDE

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Club des Loisirs de Pelvoux se propose de faire un don de 60.00 € à la commune, destiné à être affecté au financement des travaux de restauration de la chapelle d'Ailefroide.

Monsieur le maire propose donc au conseil d'accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** le don de soixante euros fait par le Club des Loisirs de Pelvoux, destiné à être affecté au financement des travaux de restauration de la chapelle d'Ailefroide ;
- **Remercie** chaleureusement Le Club des Loisirs de Pelvoux pour leur contribution à ces travaux de restauration ;
- **Autorise** le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

Interventions : Christian CANTON évoque un geste généreux ; il précise que les travaux extérieurs sont terminés, il reste l'intérieur à rénover. François VALBON indique que cela consistera en la reprise de fissures et en l'uniformisation de l'intérieur ; à l'issue, Michel CAUSSIN viendra poser les trois vitraux. Christian CANTON ajoute que ces vitraux ont été offerts par Michel CAUSSIN qui avait réalisé également ceux de la chapelle de Chambran et se propose d'en faire de même pour la chapelle des Claux. Il souligne que Monsieur CAUSSIN méritera un nom de rue.

Monsieur Le Maire proposera à la commission finances de rajouter un plancher pour la chapelle d'Ailefroide à cause de l'humidité. François VALBON indique qu'il faut ventiler, comme un vide-sanitaire, expose Christian CANTON.

Laurent VERNET demande si la chapelle des Claux a été débarrassée ; Christian CANTON répond que cela a été fait partiellement, il faudra lancer un appel à bénévoles pour terminer au printemps.

Laurent VERNET questionne sur la remise en valeur de l'ancien corbillard. Monsieur Le Maire propose d'en reparler ultérieurement, plusieurs idées ont été soumises.

Monsieur Gérard MOUTIER présente la délibération n°7

7. ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES PORTANT SUR L'ETUDE DES RESSOURCES EN EAU DU HAMEAU DE PUY-AILLAUD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis plusieurs années le réseau de distribution d'eau potable de Puy-Aillaud pose des problèmes récurrents et importants de pollution bactériologique.

Monsieur le maire rappelle qu'à ce titre, la commune avait initialement envisagé de raccorder ce hameau au réseau de distribution alimenté par la source de Béassac, par le biais d'un dispositif de pompage.

Monsieur le maire expose qu'au vu du coût prévisionnel d'investissement et d'exploitation de ce projet de pompage estimé par le bureau d'études HYDRETTUDES, cette solution n'est pas sérieusement envisageable.

En conséquence, la seule solution possible consiste à optimiser et pérenniser les ressources en eau potable présente sur ce secteur, à savoir les captages de la Barre du Chas, des Sagnières et du

Goîtreux, ce qui suppose la mise en œuvre d'une procédure réglementaire de mise en conformité de ces captages.

Toutefois, afin de déterminer les marges d'optimisation et l'opportunité d'intégrer, ou non, la totalité de ces captages à la procédure réglementaire de mise en conformité, il convient de réaliser un certain nombre d'études hydrogéologiques préalables.

Monsieur le maire expose qu'à cet effet le bureau d'études HYDRO B CONSEIL se propose d'effectuer ces études hydrogéologiques préalables pour un montant de 39 242.00 € HT (47 090.40 € TTC).

Monsieur le maire précise qu'au regard du montant de ce marché, inférieur à 40 000 Euros HT, Celui-ci peut être attribué sans publicité ni mise en concurrence préalable en application de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique.

En conséquence, monsieur le maire propose au conseil de l'autoriser à signer ce marché de prestations intellectuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** le Maire à signer le marché public de prestations intellectuelles relatif à la réalisation d'une « *Etude hydrogéologique des ressources en eau du hameau de Puy-Aillaud* » avec le bureau d'études HYDRO B CONSEIL pour un montant de 39 242.00 € HT (47 090.40 € TTC) ;
- **Autorise** le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché, inscrites au BP 2021.

Interventions : Gérard MOUTIER apporte une information par laquelle la Communauté de Communes du Pays des Ecrins va prévoir l'installation d'une STEP à Puy Aillaud.

François VALBON explique que le Goîtreux a perdu 60 % de sa capacité à cause des mouvements du terrain ; Laurent VERNET confirme : à force de gratter avec les engins, la source plus haute est fragilisée, des fentes de 30 cm de large se forment en dessous, il ajoute qu'un jour, il y aura un phénomène de poche d'eau, il faut se pencher sur ces travaux. François VALBON explique que le départ de la source est en haut du Béal.

Gérard MOUTIER interpelle sur le problème de captage à l'Eychauda, il faut y songer.

Didier ROULX-LATY demande si la commune est contrainte à chaque fois de passer par une étude ; Laurent VERNET répond que cela conditionne l'octroi de subventions et conclut sur la nécessité de protéger le captage de Puy Aillaud, l'eau n'en sera que meilleure.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 25.

Questions diverses :

Monsieur Le Maire souhaite aborder la question des agriculteurs et plus particulièrement du courrier qu'il a adressé à tous les éleveurs. Monsieur Le Maire réaffirme que la commission agriculture a acté sa décision de ne pas faire pâturer de bovins sur l'alpage de l'Eychauda et d'y refuser la présence de chiens de protection.

Monsieur Le Maire indique avoir reçu des courriers des agriculteurs et d'un avocat représentant ces derniers. La décision d'attribution des alpages sera prise lors du conseil municipal de février.

Monsieur Le Maire précise s'être adressé, sur cette délicate question, au CERPAM qui a confirmé que la vacance d'alpages devait faire l'objet d'une publication. Monsieur Le Maire ajoute que la commission agriculture va recevoir toutes les demandes d'alpages, elle fera une proposition ensuite soumise au conseil municipal.

Monsieur Le Maire souhaite faire taire une rumeur selon laquelle il aurait signé une convention avec le groupement pastoral de l'Eychauda ; il insiste : aucun bail n'a été signé.

Laurent VERNET demande qui fixera la cotation ; Monsieur Le Maire expose qu'une cotation sera faite pour chaque alpage par le CERPAM en fonction de la qualité des pâturages, et non par Unité de Gros Bétail, comme l'avait fait remarquer l'avocat des agriculteurs ; à partir de là, les conventions seront conclues pour un an.

Didier ROULX-LATY stipule que le groupement pastoral de l'Eychauda a l'intention de passer l'estive à l'Eychauda.

Laurent VERNET suggère de laisser en jachère les pâturages de Puy-Aillaud, la montagne a besoin d'être au repos, notamment côté Sapehier ; Andrée REYMOND explique que les propriétés privées montent haut, comment est-il possible de les délimiter.

Laurent VERNET fait part de la problématique de l'eau à Puy-Aillaud, il faut remettre la montagne à flot. Christian CANTON indique qu'il faut avoir la capacité de faire la police.

Didier ROULX-LATY revient sur la question de la cotation des alpages par le CERPAM et précise que Simon VIEUX, du CERPAM, avait émis la possibilité de mettre des bovins à l'Eychauda ; Monsieur Le Maire réaffirme que ce dernier n'est pas décisionnaire.

Monsieur Le Maire explique que la cotation et le diagnostic pastoral sont deux choses distinctes.

François VALBON cite en exemple Benjamin GRANET qui ne paiera pas le même prix car les chèvres pâturent dans les cailloux.

Marie-Pierre HAMMES indique que la commune va droit vers les ennuis ; Laurent VERNET confirme que l'agriculture est un domaine à problèmes. Didier ROULX-LATY stipule que quoi qu'il arrive, il y aura une procédure judiciaire. Monsieur Le Maire indique qu'il faut être vigilant avec les agriculteurs et revient sur le projet de création d'AFP à Puy-Aillaud et sur le fait que les agriculteurs ont réussi à mettre les propriétaires à dos de la commune.

Christian CANTON précise qu'il faudra tenir compte de l'avis de la population ; Marie-Pierre HAMMES souligne la forte mobilisation à Pelvoux. Didier ROULX-LATY ajoute que le seul bémol c'est de revenir au temps d'avant la fusion des communes. Gérard MOUTIER demande pourquoi il faudrait mettre à la porte quelqu'un qui a toujours fait du bon travail.

Monsieur Le Maire expose une question de Peggy THUAULT sur la proposition en comité de station d'Hugo de CHASSAT sur la création d'une piste pour le ski de randonnée pour pallier la fermeture de la station de ski. Monsieur Le Maire expose que cette proposition utopique est irréaliste, c'est aussi une question de responsabilité.

Marie-Pierre HAMMES détaille que cette proposition a été techniquement étudiée avec Alpes Ski Développement, cela aurait nécessité du balisage, du personnel... un coût énorme sans rentrée d'argent.

Laurent VERNET souligne que l'idée d'un itinéraire pour les randonneurs est une bonne idée, il faut se mettre au goût du jour par rapport aux autres stations, il faut songer à mettre en place un dispositif pérenne ; il fait référence à une réunion avec la SAEM Les Ecrins sur l'éventualité d'une piste de randonnée depuis le pied de Vallouise, un tel projet nécessiterait d'assurer le retour des skieurs et par conséquent de damer la piste. Laurent VERNET ajoute qu'au niveau commercial ce serait un plus et soulève le problème des navettes.

Laurent VERNET conclut que la proposition d'Hugo de CHASSAT mérite réflexion pour les années futures, ce serait pédagogique et ferait travailler des gens, car cela n'emmènerait pas les skieurs dans des zones dangereuses.

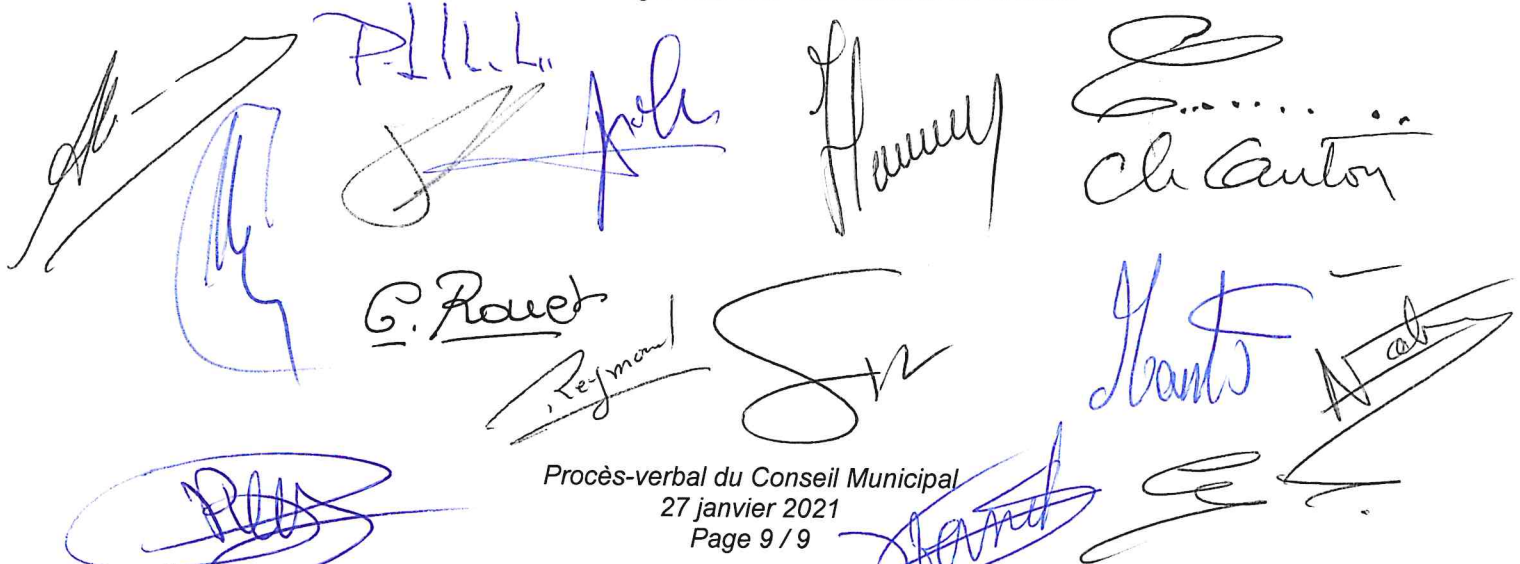
Monsieur Le Maire aborde la question du ski de fond et particulièrement du damage sur le secteur de Pelvoux qui est tracé tous les deux jours excepté lors des risques d'avalanche de niveau 3.

Catherine ROUET expose que Nordic en Vallouise communique très bien sur le sujet ; Marie-Pierre HAMMES ajoute que des panneaux ont été installés en plus au niveau des ruisseaux.

Laurent VERNET insiste sur le niveau élevé actuel du risque avalancheux, il faut être vigilant ; Maixent CLERET de LANGAVANT cite l'avalanche du dimanche précédent.

Justine LANTER demande s'il y aura un damage en cas de baisse de risque.

Marie-Pierre HAMMES conclut sur la dangerosité des deux torrents à Pelvoux.

The bottom of the page features several handwritten signatures in blue ink. From left to right, they include: a signature that appears to be 'Aillaud', a signature that appears to be 'Pelvoux', a signature that appears to be 'Hammes', a signature that appears to be 'Canton', a signature that appears to be 'Rouet', a signature that appears to be 'Reymond', a signature that appears to be 'Suz', a signature that appears to be 'Lanter', and a signature that appears to be 'Claret'. Below the signatures, the text 'Procès-verbal du Conseil Municipal' is printed, followed by '27 janvier 2021' and 'Page 9 / 9'.

Procès-verbal du Conseil Municipal
27 janvier 2021
Page 9 / 9

